

# Publication de questions / réponses sur le site d'EIOPA sur l'application de la directive DDA

En prévision de l'entrée en application de la Directive Distribution en assurance (DDA) (EU) 2016/97 prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2018, l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP) travaille en coordination avec les autorités nationales de supervision à la préparation des acteurs du marché de l'assurance.

Dans ce contexte, l'AEAPP a publié, le 11 juillet 2018, deux lots de questions / réponses, dont l'objectif est d'apporter des réponses aux interrogations formulées par les acteurs du marché de l'assurance concernant l'application de la directive DDA et des règlements délégués à la directive concernant la gouvernance des produits (Règlement délégué 2017/2358) et les règles d'information et de distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance (règlement délégué 2017/2359).

Ces documents apportent des éclaircissements sur les sujets suivants :

- La gouvernance des produits (périmètre d'application, identification du marché cible, revue des produits et test des produits, etc.) ;
- L'identification, la prévention et le traitement des conflits d'intérêt ;
- La gestion des rémunérations (entre l'assureur et le distributeur, entre l'assureur et le gestionnaire d'actif, etc.) ;
- Le conseil (évaluation du caractère approprié et de l'adéquation d'un produit, lien avec le recueil des exigences et besoins, conseil automatisé, etc.)

Les documents publiés sont consultables sur la page internet de l'AEAPP à l'adresse suivante :

<https://eiopa.europa.eu/Pages/Guidelines/Q-and-A-on-Regulation-Answers-Delegated-Regulation.aspx>